Le Courrier des Opelousas.

VOL. 4. OPELOUSAS, PAROISSE ST.-LANDRY, [Louisiane,] 5 JUILLET, 1856. **No. 31.**

OPELOUSAS:
SAMEDI MATIN, 5 JUILLET, 1856.

NOMINATIONS DEMOCRATIQUES.

Pour Président:
JAMES BUCHANAN,
DE LA PENNSYLVANIE.
Pour Vice-Président:
JOHN C. BRECKENRIDGE,
DU KENTUCKY.

ELECTEURS:

PREMIER DISTRICT.
Electeur—C. J. VILLERE.
Sous-Electeur—L. ST. MARTIN.
SECOND DISTRICT.
Electeur—W. J. ELMORE.
Sous-Electeur—T. J. SEMMES.
TROISIEME DISTRICT.
Electeur—T. LANDRY.
Sous-Electeur—A. JOURDAN.
QUATRIEME DISTRICT.
Electeur—JOHN McVEA.
Sous-Electeur—W. E. WALKER.
CINQUIEME DISTICT.
Electeur—T. O. MOORE.
Sous-Electeur—A. GARRIGUES.
SIXIEME DISTRICT.
Electeur—H. GREY.
Sous-Electeur—WM BEARD.

NOS AGENTS.

Les personnes suivantes sont autorisées à collecter et à recevoir des souscriptions et avis pour le *Courrier des Opelousas*, dans leurs villages respectifs:

AUGUSTE MARAIST,	St. Martinville, Le.
ARTHUR BULLIARD,	Pont Breaux, Le.
A. MILPSPAUGH,	Washington, Le.
E. E. COCHRANE,	Marksville, Le.

GRANDE ASSEMBLEE
DE RATIFICATION ET
BARBECUE!

Une assemblée en masse de la Démocratie de la Paroisse St. Landry et des Paroisses voisines, aura lieu le 15*me jour de Juillet prochain*, à la Maison de Cour, dans la ville des Opelousas, dans le but de ratifier la nomination de JAMES BUCHANAN, de la Pennsylvanie, et celle de JOHN C. BRECKENRIDGE, du Kentucky, comme candidats à la Présidence et à la Vice-Présidence des Etats Unis; après quoi il sera servi, sur la rive droite du Bayou Tesson, un splendide repas et barbecue, auquel tout le monde est invité à assister et spécialement les dames de cette Paroisse et celles des Paroisses voisines.

Divers discours y seront prononcés, en anglais et en français, par des orateurs distingués.

Démocrates, éveillez-vous! Ralliez-vous au signal, à l'étendard de BUCK & BRECK!!

INSTITUTION LITTERAIRE DES OPELOUSAS.—MM. St. Cyr d'Arthun et John Gately, viennent d'ouvrir en notre ville, une institution sous ce titre, pour l'instruction des jeunes gens. Ces Messieurs sont pourvus des meilleures recommandations du pays. Nous les recommandons aux pères de famille de cette Paroisse et des Paroisses environnantes. Voir l'avis dans une autre colonne de notre feuille de ce jour.

☞La Providence a daigné nous envoyer, mercredi dernier, une pluie abondante qui fera un bien incalculable aux récoltes, et surtout au jeune maïs. Cette pluie aura indubitablement pour effet de détruire ces armées de vers qui rongeaient le maïs, et qui, sans cela, auraient peut-être fini par le détruire entièrement.

Il y avait bientôt six semaines que nous n'avions eu une ondée aussi propice.

☞On nous assure que la vente des bancs de l'Eglise Catholique, qui a eu lieu dimanche dernier, à l'issue de la messe, a produit audelà de $1,300.

Il était facile au spectateur de voir qu'il n'y avait pas de place pour tout le monde. Ainsi, les gens qui ne se sentaient pas capables de payer cher pour avoir un banc, et qui fréquentent néanmoins assidûment cette Eglise, se sont vus forcés de reculer devant les prix exorbitans auxquels on les poussait.

Faisons une courte inspection des places. Il y a quatre rangées de 18 bancs chaque, à 5 places chacun, ce qui fait 360 places. De ces 360 places, 90 sont réservées pour les personnes de couleur libres et 90 pour les esclaves. Il n'en reste donc que 180 pour les blancs. Ceci ne suffit pas à un tiers des Catholiques qui fréquenteraient autrement cette Eglise.

Nous apprenons que les marguilliers sont sur le point d'agrandir considérablement l'Eglise, mesure qui sera sans doute approuvée par tous les Catholiques, car, ainsi que nous venons de le faire voir, il n'y a pas place pour un tiers des paroissiens.

ELECTION DES MARGUILLIERS.—A une élection qui a eu lieu au Presbytère, lundi dernier, les Messieurs dont les noms suivent ont été élus marguilliers de l'Eglise Catholique de notre ville, savoir:

A. Garrigues,	L. J. Dupré,
Jean Bte. Roy,	Yves D'Avy,
Evte. Debaillon,	Cybrien Dupré,
Valère Roy,	Benoît Ney.

Joseph Jobin.

LES SOURCES.—La saison morte étant arrivée, on commence à parler de fuir la chaleur énervante à laquelle on ne peut échapper dès à présent. Deux retraites d'Eté viennent de s'ouvrir pour la réception du public. Les Sources de Bell-Cheney, maintenant sous la direction de MM. H. Provent, de notre ville, et L. A. Patin, du Grand-Côteau, sont ouvertes depuis le 1er du mois dernier. Ceux qui ne connaissent pas les directeurs de cet établissement, pourraient craindre de ne pas trouver un agréable traitement; mais à ceux-là nous dirons que la réception sera toujours excellente et le traitement aussi agréable que l'on puisse l'espérer. Les familles qui se proposent d'aller visiter leur établissement, seront toujours sûres d'y trouver deux dames entendues et dont les prévenances ne laissent rien à désirer.

L'Hôtel des Sources de Beaver-Creek, à une égale distance, et dans une direction qui est à peu près la même, est aussi ouvert depuis quelques jours. Là aussi on trouvera les agréments que l'on recherche dans une retraite d'Eté. Qui ne connaît la directrice, quel est celui qui ne connaît pas RACHEL, cette femme entendue et complaisante, qui dirige cet établissement depuis une dixaine d'années?

Ainsi donc, notre public doit se considérer heureux de pouvoir trouver dans ces deux retraites tous les agréments, toutes les distractions que l'on peut raisonnablement espérer là, et les valétudinaires seront sûrs d'y récupérer une santé délabrée, par un traitement simple et en même temps agréable, car l'eau seule de ces sources impayables fera recouver la santé.

MORT PREMATUREE D'UN ASSASSIN.—Nous apprenons que Gibson Dyal, de la Paroisse Calcasieu, le meurtrier de sa belle-mère, a été tué il y a quelque six ou huit jours, par un parti d'hommes qui s'étaient mis à sa recherche.

Il paraît qu'après plusieurs semaines de recherches, la troupe d'hommes qui avaient été envoyés pour arrêter Dyal, le rencontrèrent, et, après une résistance désespérée du criminel, il fut tiré et si grièvement blessé, qu'il en mourût cinq ou six jours après.

Gibson Dyal était accusé d'avoir assassiné sa belle-mère, il y a quelques mois, crime qui, dit-on, avait été prémédité et qui a été commis de sang-froid. Se trouvant en présence d'un nombre d'hommes déterminés à l'arrêter, et étant lui-même bien armé, il voulut se servir d'un fusil, et, sur une démonstration si hostile, un des hommes de la troupe le tira, après quoi il fut pris. Il est mulâtre, ou ce que le *Press* appellerait *sang-mélé*.

☞La malle de la Nouvelle-Orléans ayant totalement manqué Mercredi dernier, nous ne pouvons donner le Prix-Courant de cette ville, ainsi que nous aimons à le faire chaque semaine.

CALCASIEU.—J. H. Cole, le shérif du Calcasieu, est venu loger dans notre Prison, il y a quelques jours, un homme nommé —— Bass, (autre homme de *sang-mélé*), accusé d'avoir assassiné un nommé —— Cockran dans cette Paroisse, il y a environ un mois ou six semaines.

Il faut croire que la Prison de nos voisins n'est pas jugée assez sûre pour y loger des hommes accusés du crime capital.

ENCORE DU FEU A ST-MARTINVILLE.—Le *Courrier*, du 28, nous annonce que le feu a pris, le 25, à une petite barraque servant de cuisine chez M. D. Bossié, en cette ville. Le progrès des flammes a été si rapide que la bâtisse était déjà entièrement brûlée lorsque l'alarme a sonné. La perte est très minime.

CALIFORNIE.

Hier, nous étions tellement encombrés par les matières, dit le *Courrier*, que nous avons dû forcément laisser de côté plus d'un détail intéressant. Nous n'avons pas pu, entre autres, rendre aussi complète que nous l'aurions voulu notre chronique californienne, et nous venons aujourd'hui remplir cette lacune.

Nous avons parlé de Casey, l'assassin de James King; voici sur lui des détails écrits avant son exécution:

On dit que la nouvelle de la mort de M. King a produit une impression profonde sur Casey, et qu'il tremblait plus qu'il ne l'avait fait jusqu'alors. S'il avait quelque espoir auparavant, il ne doit guère en conserver aujourd'hui. Il a demandé M. Charles Gallagher pour régler ses affaires. Il possède, comme on sait, une certaine fortune gagnée peu honorablement.

Casey prend peu de nourriture et dort pendant quelques heures seulement; on le voit marcher presque constamment. On le dit doué d'une certaine énergie et capable de supporter une grande peine. C'est-à-dire que l'orgueil froissé se trouve soutenu par de violentes passions. Ainsi sont presque tous les grands criminels. Qu'on prenne les statistiques du crime, telles qu'on les tient en Europe, et l'on verra que les neuf dixièmes des crimes d'assassinat, de meurtres, de coup et blessures, de vols avec violence, ont pour cause des passions désordonnées, telles que la paresse, ou à l'amour du travail facile. Ce Casey a commencé par le vol, lorsqu'il était simple ouvrier à New-York. Sa peine achevée, il a recommencé son industrie du vol en Californie, sous le nom d'inspecteur d'élections, de superviseur du comité. Seulement au lieu de voler les meubles et les effets d'habillements dans les maisons privées, comme à New-York, il a fait ici des opérations sur une plus grande échelle. Il a volé les électeurs et le peuple tout entier en partageant le produit avec d'autres voleurs qu'il a fait élire. Il a volé encore ce même peuple en obtenant des allocations illégales de ses honorables collègues du comité.

Cet homme sans éducation, sans instruction, savait à peine lire et écrire; il était propre à faire un manœuvre. Mais le produit de ce modeste travail ne satisfaisait pas ses passions, et comme il était incapable de faire autre chose, il a considéré qu'il était plus facile de voler ou d'assassiner ensuite l'homme qui était un obstacle à ses rapines et à celles de ses complices.

Voilà l'histoire de ce Casey. Elle est celle du plus simple malfaiteur, on la retrouverait sur les annales du crime chez toutes les nations. Et s'il est une chose qui puisse surprendre l'observateur du cœur humain, le diagnostiqueur de l'intelligence dans ses formes multiples, le sceptique du crime, c'est de voir l'importance que certains journalistes donnent quelquefois fort inconsidérément aux criminels les plus abjects.

La fermeté que montre l'assassin qui marche sans chanceler à l'échafaud, n'est pas du courage, c'est l'orgueil du vice provoqué par les regards de la foule; c'est la dernière exclamation de la passion, la dernière tension de nerfs qu'elle enfante; c'est la dernière fermentation du cerveau surexcité par l'ivresse des sens réagissant sur l'intellect; c'est le dernier trait du vice enfin.

La vertu et le sentiment du devoir enfantent seuls le courage. Réservons donc ce mot pour les gens de bien; le langage humain est déjà assez riche pour le crime.

Nos lecteurs savent aussi que Nicolas Graham, meurtrier de Joseph Brooks, a été exécuté à San Francisco le 30 mai,

Nous trouvons dans l'*Echo du Pacifique* la confession que nous croyons, pour le bien de la morale, devoir republier:

CONFESSION DE GRAHAM.

"Je désire faire connaître à tous par la voie de la publicité les causes du crime que je vais expier par la mort. Mon nom est Nicolas Graham. Je suis né dans le comté d'Armagh (Irlande). *Je ne me rappelle pas mon âge.* J'ai toujours cherché à me procurer mes moyens d'existence par un travail suivi et honnête. J'ai été chauffeur sur le steamer *Columbia* durant les deux dernières années et à divers intervalles. A l'époque où je tuai J. Brooks, je faisais mon service sur ce steamer depuis trois mois. Je n'avais pas l'intention de le tuer. Il m'avait menacé plusieurs fois de me frapper et m'avait provoqué, le soir de sa mort, pour me battre avec lui. Je me rendis à terre dans l'espoir de le rencontrer, mais je ne le vis point. J'appréhendais de me battre avec lui, attendu qu'il était beaucoup plus fort que moi. Pendant le temps que je restai à terre, je bus sans discrétion et m'enivrai. Je revins à bord en cet état. Brooks était couché et je me rendis auprès de lui; je saisis mon couteau et lui en portai plusieurs coups. Il bondit sur sa couche et courut sur le pont. Je le poursuivis et lui portai de nouveau coups.

"Je reconnais mon crime et la justesse de ma condamnation à la peine de mort; je l'ai méritée. L'usage immodéré des boissons alcooliques est la véritable cause de ma fin honteuse. Pendant sept ou huit années, j'ai travaillé avec constance, mais je dépensais tout l'argent que je gagnais en boissons, et je n'ai jamais pu vaincre cette funeste passion.

"J'écris ces lignes pour qu'elles soient publiées après ma mort, et si la narration de mon supplice et des causes qui m'ont entraîné au crime que je vais expier peut détourner une seule créature humaine de la voie fatale que j'ai suivie et la déterminer enfin à s'abstenir de faire abus des liqueurs (la plus grande de toutes les infirmités humaines), ma vie et ma mort n'auront pas été inutiles.

"Compagnons de ma vie, écoutez la voix d'un homme sur le bord de la tombe, et gardez-vous de ce détestable vice. J'ai appris par ma propre expérience que l'usage des liqueurs enivrantes est la source des plus grands malheurs de la vie.

"Je remercie le shérif et ses députés, ainsi que tous les gardes de la prison, de leurs bontés envers moi. Je remercie également le révérend Père Ingoldsby et les Sœurs de Charité de leurs visites fréquentes, et de la sollicitude qu'ils ont montrée pour le salut de mon âme.

"Je suis plein de reconnaissance envers Son Excellence le gouverneur Johnson, pour le répit qu'il m'a accordé et qui m'a ainsi permis de me repentir un temps plus long.

"Je dépose aux pieds du trône du Dieu de miséricorde et de grâce mes ferventes prières pour feu James P. Casey, auquel je dois quelques jours d'existence de plus, et qui m'a précédé auprès de ce juge devant lequel je vais bientôt comparaître;—que son acte de charité et de bienveillance envers moi puisse atténuer les fautes de sa vie dans ce monde!

"Je meurs en paix et animé des meilleurs sentiments envers tout le monde, n'ayant aucun souvenir de ceux qui m'ont offensé, et j'espère qu'on voudra bien oublier mes torts. Je suis profondément et sincèrement repentant. J'implore humblement la miséricorde de Dieu, dont j'ai enfreint les lois, et je met tout ma confiance en Notre-Seigneur Jésus-Christ pour qu'il intervienne en ma faveur."

Graham est mort repentant.

Son exécution a été tellement mal conduite, que pendant treize minutes, le malheureux supplicié a fait des contorsions horribles, qui ont transformé en un acte de brutalité repoussante, une peine nécessaire à la société.

—On sait que des fraudes électorales, sans nombre, viennent d'être commises à San Mateo. Plusieurs fausses boîtes à scrutin ont été saisies, et voici ce que nous lisons à propos de l'une d'entre elles:

"Plusieurs journaux décrivent comme une curiosité cette fameuse boîte qui a été saisie. C'est tout simplement une boîte à double fond, comme celle dont se servent les escamoteurs. Il y a une serrure et une clé pour le public et un ressort pour l'escamoteur. En pressant sur le ressort, on ouvre le second fond ou un côté si l'on veut. La majorité était préparée très facilement d'avance pour le candidat du choix des fraudeurs, en plaçant un grand nombre de billets dans les faux fonds.

—Il paraît que ce fameux Comité de Vigilance de San Francisco est merveilleusement organisé. On ne peut pénétrer dans l'intérieur du quartier-général, situé rue Sacramento, qu'en donnant le mot d'ordre d'abord aux sentinelles placées à la porte, et ensuite à celles de l'intérieur. Des hommes armés veillent constamment sur le toit; des gardes sont postés dans les rues voisines, pour donner l'alarme en cas de désordre.

Il y a sans cesse 3000 hommes sous les armes, et des mesures ont été prises pour assurer la nourriture et le logement de la garde.

—A propos du bon effet produit par ce Comité, on lit dans l'*Echo*:

Il n'y a eu que très peu d'arrestations pendant la journée d'hier. Tous les criminels sont tenus en échec. On en cite quatre: 10 menaces à l'aide d'une arme; 20 menaces contre la vie; 30 attaques avec violence; 40 effraction.

Un mauvais plaisant prétend que les avocats vont intenter une action en dommages et intérêts au Comité de vigilance, qui leur coupe les vivres.

—Aucun regret n'aura manqué à M. J. W. King, les marques de sympathie lui ont été prodiguées. Dans plusieurs villes, un service funèbre a été célébré en son honneur; une souscription a été faite pour sa famille, et San Francisco a résolu de lui élever un monument.

Les poètes même ne lui ont pas manqué et voici un sonnet à son adresse que nous extrayons de l'*Echo du Pacifique*:

SONNET

A LA MEMOIRE DE WILLIAM KING.

Apportons un tribut de douleur fraternelle
A l'homme intègre et fort dans sa course arrêté,
Qui proclame sans peur l'austère vérité.—
Que son nom soit redit et sa gloire éternelle.

Sur le sang d'un martyr peuple ressuscité,
Etale de ton deuil la pompe solennelle,
Car tu n'entendras plus l'alerte sentinelle,
Dont le dernier qui vive a sauvé la cité.

Il n'est pas de sommet que la foudre n'atteigne
Pour que sa vertu brille il faut qu'un cœur s'éteigne;
C'est le Christ expirant qui dicta cet arrêt.

King fut frappé debout, plein de sève, avant l'heure!
Ainsi meurt un grand chêne, orgueil de la forêt.—
Mais il vit dans la tombe où son peuple le pleure!

EDOUARD MOYNIER.

Complétons ces détails, en reproduisant les lignes suivantes, empruntées au même journal, et qu'il publie sous le titre de "Situation commerciale au départ du courrier."

Sans précisément avoir eu à souffrir de l'état de choses actuel, les affaires ont cependant encore été fort calmes pendant cette dernière quinzaine. L'intérieur a bien fait quelques demandes, mais en somme elles ont été limitées aux besoins présents de la consommation, et nous n'avons eu connaissance d'aucune transaction importante.

Les grains et farines se maintiennent à des prix élevés, et si l'on croit la majorité des rapports qui nous arrivent de la campagne, la prochaine récolte sera mauvaise. On peut donc s'attendre à voir les céréales atteindre des prix élevés. Néanmoins, nous devons le dire, nous n'enregistrons les rapports auxquels nous venons de faire allusion, que sous toutes réserves, l'expérience de l'année dernière nous ayant démontré combien l'on arrive facilement à fausser l'opinion publique en semblable matière.

(*Extrait du Courrier de la Louisiane.*)

Nous publions, ci-après, la lettre remarquable par laquelle M. Buchanan a répondu au Comité chargé de lui annoncer officiellement sa nomination par la Convention de Cincinnati. L'abondance des matières nous empêche d'analyser ce document qui sera plus d'une fois consulté pendant la lutte électorale. Nous y reviendrons.

LETTRE D'ACCEPTATION DE JAMES BUCHANAN.

Wheatland, près Lancaster, 16 juin, 1856.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication du 13 courant, laquelle m'apprend officiellement que la Convention Démocratique Nationale, qui vient de se réunir à Cincinnati, a fait choix de moi comme candidat à la Présidence des Etats-Unis. Je n'essaierai pas d'exprimer les sentiments de reconnaissance que j'entretiens à l'égard de mes concitoyens démocrates, qui ont bien voulu me juger digne de cet honneur politique—le plus grand qui soit sur la terre— et qu'aucun autre peuple ne peut conférer. Profondément convaincu de la responsabilité grande et multiple qui s'attache à ce poste, surtout dans la crise actuelle, je me suis religieusement abstenu de m'assurer la nomination soit par paroles, soit par actions. Maintenant qu'elle m'a été offerte par le parti démocrate, je l'accepte en me méfiant de mes capacités personnelles, mais avec l'espérance que, dans l'éventualité de mon élection, je pourrai remplir mon devoir de manière à calmer les dissentions intestines, à nous maintenir en paix et en bonne amitié avec les nations étrangères, et à faire prospérer les plus chers intérets de la République.

En acceptant la nomination, ai-je besoin de dire que je l'accepte dans le même esprit que celui qui a présidé aux résolutions constituant la plateforme de principes élevée par la Convention. A cette plateforme je m'attacherai, pendant toute la lutte électorale, convaincu que, candidat du parti démocrate, je n'ai pas le droit, en répondant à des interrogatoires, de mettre sous les yeux du peuple des questions nouvelles.

On ne peut s'attendre à ce que, dans cette réponse, je traite spécialement de chaque sujet contenu dans chaque résolution: je me bornerai donc aux deux points les plus importants aux yeux du peuple.

Et d'abord, je partage cordialement les sentiments exprimés par la Convention au sujet de la liberté civile et religieuse. Une longue existense ne peut être réservée, dans ce pays, à aucun parti, fondé sur l'intolérance religieuse ou politique à l'égard d'une certaine classe de citoyens américains, que ceux-ci soient nés sur notre sol ou sur une terre étrangère. Nous sommes tous égaux devant Dieu et la Constitution; et le sombre esprit de despotisme et de bigoterie qui prétendrait de créer d'odieuses distinctions entre nos concitoyens sera promptement anéanti par l'indépendance et les lumières de l'opinion publique.

Depuis trop longtemps, l'agitation de la question de l'esclavage domestique trouble et divise le peuple de cette Union, y crée des haines. Ce débat a pris bien des formes, depuis son origine, mais maintenant, il paraît se poursuivre seulement à propos des Territoires, et—si j'en juge par son caractère actuel—je crois pouvoir dire en toute sécurité, qu'il se rapproche rapidement du dénouement. La nouvelle législation du Congrès relative à cet esclavage domestique, dérivant d'un pouvoir fondamental, pur, légitime, la volonté de la majorité, promet de calmer pour longtemps de dangereuses excitations.

Cette législation est fondée sur des principes aussi anciens que le gouvernement libre lui-même, et, se réglant sur lui, elle a déclaré que le peuple d'un Territoire, aussi bien que le peuple d'un Etat, décidera lui-même si l'esclavage existera ou non dans ses limites.

L'acte du Nebraska-Kansas ne fait que donner force de loi à ce principe élémentaire du gouvernement du peuple par le peuple: il déclare "que son but véritable est de ne pas légiférer pour un Territoire ou un Etat à propos de la question de l'esclavage, soit dans la négative, soit dans l'affirmative; au contraire, il en laisse le peuple parfaitement libre de se donner telles institutions qu'il croit convenables, à la condition seulement que ces institutions ne soient pas en conflit avec la Constitution des Etats Unis." Ce principe ne peut être nié par un esprit ayant le respect du gouvernement populaire. J'ajoute que tout autre principe, relatif aux Territoires, serait vain en pratique. Cela ressort du fait admis par tous, qu'après qu'un Territoire est entré dans l'Union et devenu un Etat, aucun pouvoir constitutionnel ne pourrait l'empêcher d'établir ou d'abolir l'esclavage, et contrôler sa volonté.

Il serait bien heureux qu'on ne s'occupât plus de cette question, si pleine de tempêtes. Pendant sa discussion, elle n'a résulté en aucun bien, et elle a engendré bien des maux inquiétants. Elle a divisé deux sections de l'Union, a crée une hostilité entre elles, et a menacé notre existence elle-même. A ma connaissance personnelle, elle a produit à l'étranger cette impression que notre grande et glorieuse Confédération est à la veille d'une dissolution. Ce débat nous est nuisible, parce que le pouvoir reconnu, la stabilité commande le respect des nations et sont la plus sûre garantie contre les agressions injustes, le meilleur gardien d'une paix honorable.

Ne pouvons-nous pas espérer que c'est la mission du parti Démocrate— le seul parti conservateur actuel du pays— d'abattre l'esprit de sectionalité, de nous rendre la paix, l'amitié et cette confiance mutuelle qui existaient au bon vieux temps entre les différents membres de notre République. Le caractère de ce parti est essentiellement national, et, conséquemment, il ne professe aucune doctrine de gouvernement fédéral qui ne reçoive l'approbation de tous les confédérés. C'est pour cette raison qu'il est toujours et partout l'ennemi déclaré des distinctions géographiques, que redoutait tant le Père de la Patrie.

Sa nature veut qu'il existe aussi longtemps qu'il y aura une Constitution et une Union à défendre. Cette conviction a engagé beaucoup de ses adversaires les plus purs, les plus éminents, les plus indépendants, qui, autrefois, différaient d'opinion avec nous sur des questions de parti n'existant plus, à venir dans nos rangs et à se dévouer avec nous à la Constitution et à l'Union.

Si la nomination de la Conventien est ratifiée par le peuple, je m'engage de grand cœur, dans ces circonstances, à employer dans un esprit de fermeté et de conciliation, pendant la *seule* période présidentielle où je resterai en fonction, tout le pouvoir et toute l'influence dont dispose constitutionnellement l'Exécutif, à rétablir entre nos Etats fraternels la bonne harmonie qui existait avant que la pomme de discorde n'eût été jetée entre eux, sous forme de l'agitation de l'esclavage.

Que les membres de la grande famille républicaine n'interviennent pas dans les affaires d'Etats autres que les leurs; qu'ils s'unissent cordialement sur la base de l'égalité parfaite; qu'ils s'efforcent de travailler au but commun, à faire progresser la République, et l'œuvre sera accomplie dignement.

Quant à notre politique extérieure, à laquelle vous faites allusion dans votre lettre, il est à peu près impossible de poser des règles invariables, de dire la conduite d'une administration future, sans connaître les événements variés qui peuvent survenir dans nos rapports avec l'étranger. Il est nécessaire qu'une prudente discrétion soit laissée au Gouvernement Fédéral, dans le réglement de nos affaires extérieures: c'est à lui de comprendre la responsabilité dont il est chargé vis-à-vis du peuple des Etats-Unis et de la postérité. Vous me pardonnerez donc de ne pas entrer, ici dans des détails. Qu'il me soit permis, cependant, de dire avec vous, que, selon moi, nos affaires extérieures doivent être conduites avec sagesse, fermeté, afin de maintenir la prospérité au dedans et de faire respecter notre honneur et nos intérêts au dehors. Notre politique extérieure doit être toujours basée sur ce principe: Justice à tous, justice pour nous. De cette doctrine, je ne dévierai jamais.

Si je suis élu, je mettrai mes meilleurs efforts à cultiver la paix et l'amitié avec toutes les nations, croyant que c'est là la meilleure des politiques et des devoirs. Mais, si la nécessité s'en présentait, je n'oublierai jamais que notre honneur national doit être sauvé à tout risque et au prix de tous les sacrifices.

Fermement convaincus qu'une Providence tutélaire gouverne les affaires des nations, implorons sans cesse Dieu pour qu'il continue ses bénédictions à notre pays bien-aimé! Puisse-t-il écarter de nous ce châtiment, que nous avons mérité, en nous montrant mécontents et ingrats, alors que nous jouissons de privilèges sans pareils, alors que nous avons le bienfait d'une Constitution et d'une Union, comme jamais il n'en a été donné à aucun peuple de la terre.

Très respectueusement,

JAMES BUCHANAN.

Nous nous sommes donné pour mission dans cette campagne électorale, de prouver: *Que la candidature de M. Fillmore est un danger pour l'Union, parce qu'il ne peut pas être élu et peut, en empêchant l'élection de M. Buchanan, amener celle du candidat abolitioniste.*

Nous avons la ferme persuasion que nous réussirons dans cette mission, auprès de tous ceux qui n'ont pas une opinion toute faite *quand même.*

Les candidats opposés à la présidence sont tous en présence.

Les différents partis de l'Union ont fait leurs choix, et attendent maintenant avec impatience le résultat de l'élection.

Ce résultat, quel sera-t-il?

Selon nous il peut être en partie prévu, et c'est parce que nous le prévoyons, que nous disons que la candidature de M. Fillmore est un danger pour l'Union, et pour le Sud en particulier.

L'Union est actuellement divisée en une multitude de partis, petits et grands, qui se font une guerre acharnée dans les élections locales. Mais toutes ces factions, si on les considère sous des points de vue généraux, se réunissent en trois grands partis qui n'ont entre eux aucun point de rapport, et qui se refusent à toute espèce de fusion. Ce sont: 1o Les démocrates; 2o les abolitionistes de toutes les nuances; et 3o les know-nothings du Sud.

Ces partis ainsi divisés ont pour candidats et pour chefs maintenant, Buchanan et Breckenridge pour les premiers, Frémont et Dayton pour les seconds, et Fillmore et Donelson pour les derniers.

Maintenant, voyons quelle est la position de ces différents partis, et quels sont les éléments de réussite dont ils peuvent disposer.

Le parti démocrate est le seul des trois partis qui compte de nombreux partisans dans toutes les parties de l'Union. Son candidat, M. Buchanan, recevra un vote respectable dans tous les Etats de la confédération tandis que MM. Fillmore et Frémont n'auront pas *une seule voix* dans certains Etats.

La grande force des démocrates est dans leurs principes essentiellement constitutionnels, qui repoussent tout esprit de sectionnalité. Ils forment le véritable et seul parti américain, en ce sens que seuls ils sont les hommes de l'Union, et non ceux de telle partie de l'Union. Ils comptent à la Chambre fédérale 76 voix.

Les abolitionistes sont, après les démocrates, le parti le plus fort de l'Union, peut-être même sont-ils plus nombreux que ces derniers. Ces dernières années, ils ont vu leurs rangs se grossir considérablement des recrues know-nothings du Nord; mais ils sont faibles et attaquables sur trois grand points: par l'inconstitutionalité de leurs doctrines, par leur haine pour le Sud et par leurs divisions.

En effet, les abolitionistes sont divisés en deux grandes fractions, qui toutes deux viennent d'avoir leurs conventions, l'une à Philadelphie, l'autre à New York.

La première, composée des know-nothings du Nord, dont les délégués s'étaient retirés de la convention de Philadelphie en février, dernier, et la seconde des républicains noirs ou abolitionistes radicaux.

Si ces deux partis, à peu prés d'accord du reste, quand au fond des opinions, et dont les délégués siégeaient en même temps dans deux villes pour choisir des candidats à la présidence, ne s'étaient point fusionnés, les chances de l'élection seraient tout autres. Malheureusement M. Banks, l'élu des know-nothings du Nord, a refusé la nomination, et la convention a alors choisi M. Frémont, déjà nommé par les républicains noirs. De telle sorte que M. Frémont s'est trouvé à la fois l'élu de deux partis opposés et a opéré leur fusion.

Les abolitionistes comptent environ 100 voix à la Chambre Fédérale.

Les know-nothings du Sud forment évidemment le plus faible des trois partis: et la raison en est bien simple. Ils se sont aliéné les abolitionistes et les know-nothings du Nord, en voulant pactiser avec eux par une plateforme neutre, amphibologique. Ils ne peuvent compter sur le moindre appui des républicains noirs qui, du reste, ont leur candidat. Maintenant peuvent-ils compter sur quelque aide de la part des know-nothings du Nord, quand ceux-ci se sont retirés de leur convention, ont refusé d'accepter la candidature de M. Fillmore, et ont par haine de cette candidature, choisi d'abord M. Banks et ensuite M. Fremont. Impossible.

Maintenant dira-t-on qu'il y a dans le Nord des know-nothings du Sud, c'est-à-dire des hommes membres de l'Ordre américain, dont les sympathies soient avec le Sud. Ce serait absurde! En tout cas, s'il y en a, ils sont perdus parmi les démocrates et les abolitionistes. Il est ridicule de penser que ces hommes pourraient emporter un seul Etat.

Les know-nothings du Sud n'auront donc pas une voix dans le Nord. Reste le Sud? Prétendent-ils emporter tout le Sud? Ils ne peuvent le penser, car la part de M. Buchanan dans le Sud balancera au moins la leur. M. Fillmore se trouve donc limité dans le Sud seulement, dont il ne peut même pas réunir la majorité des voix, et lors même qu'il les aurait toutes, *il ne serait pas élu.*

Il nous paraît donc prouvé que l'élection du candidat américain est impossible.

Maintenant voit-on les conséquences de cette candidature?

Elle prête le plus grand appui aux abolitionistes, en divisant les voix du Sud entre deux candidats: chaque vote donné à M. Fillmore, qui ne peut être nommé, est un vote retiré à M. Buchanan, qui peut être élu et conséquemment l'affaiblit vis-à-vis de Fremont.

Ainsi, le Parti américain du Sud, en persistant à soutenir M. Fillmore, peut être cause soit de la nomination d'emblée de M. Fremont, soit d'une division dans les voix électorales qui amènera l'élection présidentielle devant le Congrès, ce qui revient au même, puisque les abolitionistes y ont la majorité, ainsi qu'on l'a vu par l'élection de Banks.

Nous reviendrons sur le danger que nous voyons dans la candidature de l'ex-président. Nous croyons avoir démontré aujourd'hui que son élection est impossible.

[*Union de Lafourche.*

KANSAS.

St. Louis, 26 juin.— Des avis reçus du Kansas portent que le gouverneur Shanon se démet de ses fonctions, et que cette démission prendra effet le 1er juillet.

M. Gray, l'agent des tribus indiennes "Shawnee et Wyandotte" a été assassiné par des personnes qui ne sont pas connues.

OPINION DE LA PRESSE FRANÇAISE SUR NOS RELATIONS AVEC L'ANGLETERRE.

Nous extrayons des principaux journaux français les lignes suivantes, sur le différend qui existe entre le gouvernement des Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

(Extrait de la Presse, 30 mai.)

La gravité de la résolution qu'a prise M. Pierce, ne peut échapper à personne. Les Etats-Unis ont fait main basse sur l'Amérique Centrale. C'est là une infraction beaucoup plus sérieuse au traité Clayton-Bulwer, que la douteuse infraction dont est accusée l'Angleterre par les Etats-Unis. Maintenant que le gouvernement de Walker est reconnu, on ne saurait mettre en doute qu'un grand nombre de volontaires ne quitte New-York et les autres parties de l'Union, pour aller se joindre à lui et le renforcer. C'est le prélude de l'annexion.

(Extrait de la Patrie, 31 mai.)

Si les Etats-Unis reconnaissent le gouvernement dont Walker est l'âme, ils inaugureront par ce seul fait, vis-à-vis de l'Amérique Centrale, un système d'annexion qui, par son premier acte, met en pièce et jette au vent le traité Clayton-Bulwer.

De plus, cet acte posé devant l'Europe et le Monde, la question de savoir s'il est bien, s'il est juste, s'il est prudent de permettre que cette nation qui étend déjà son empire de l'embouchure du St. Laurent à celle de la Colombie, possède aussi les contrées que baignent la mer Carribéenne et le golfe du Mexique, et qu'elle monopolise toutes les routes conduisant de l'Atlantique au Pacifique, y compris l'isthme de Panama.

Cette question, comme on peut le voir, est de la plus haute importance. Espérons qu'elle sera, en temps opportun, l'objet de sérieuses investigations.

(Extrait du Journal des Débats, 31 mai.)

Les relations entre l'Angleterre et les Etats-Unis prennent de jour en jour un aspect plus sombre. Des notes mensongères s'échangent entre les ministres des deux pays: M. Crampton, ministre d'Angleterre, a affirmé que M. Clayton, auteur du traité relatif à l'Amérique Centrale, avait positivement reconnu la souveraineté de l'Angleterre sur l'île de Ruatan. Au Sénat des Etats-Unis, M. Clayton a formellement démenti cette circonstance et déclaré que le ministre anglais devait l'avoir rêvée.

M. Clayton a été soutenu par un autre sénateur, M. Crittenden, qui a dit, au contraire, que M. Crampton avait déclaré qu'il n'avait jamais été question de reconnaître la souveraineté de l'Angleterre sur ce point. En présence de ces assertions entièrement contradictoires, on ne peut exprimer aucune opinion.

Un autre point très sérieux de dissentiment se prépare entre les deux gouvernements. On dit que l'administration des Etats-Unis entend reconnaître le gouvernement de Walker, au Nicaragua, encore bien que ce pays ait un représentant officiel aux Etats-Unis. Ce représentant a déjà protesté contre cette intention.

Nous nous apercevons que cette nouvelle a crée une grande sensation en Angleterre, et que les relations entre les deux gouvernements prennent un caractère tout à fait alarmant.

EUROPE.

(*Dépêches télégraphiques du Courrier.*)

ARRIVEE DE L'ASIA.

New-York, 27 juin.—Le steamship anglais Asia, parti de Liverpool dans l'après-midi du 14 courant, vient d'arriver ici.

La nouvelle du renvoi de Crampton a été transmise par le Fulton.

Décédé.— A sa résidence d'Eté, au Bayou Chicot, dans cette Paroisse, lundi dernier 30 mai, après une maladie pénible, WILLIS B. PRESCOTT, des Avoyelles, natif de la Caroline du Sud, dans la 46me année de son âge.

——A la Nouvelle-Orléans, le 21 mai dernier, à l'âge de 27 ans, Mme ORELINE GIBSON, épouse de M. Joseph Gibson.

COUR DE DISTRICT,

PAROISSE ST. LANDRY.

Nanette Guillory,
vs.
Louis Vidrine.
} No. 7455.

DANS cette affaire, en raison de la loi et de l'évidence, il est ordonné, adjugé et décrété que la plaignante soit séparée de biens du défendeur, qu'elle obtienne un jugement contre lui de la somme de cinq cent quatrevingt-dix piastres et quarante-un cents avec hypothèque et privilège sur telles propriétés qui auront pu appartenir au défendant depuis le 22 de Mai 1845, pour assurer le paiement de la somme de quatre cent soixante-cinq piastres et quarante-un cents, ainsi que privilève et hypothèque pour la balance à compter de cette date

Jugement rendu, lu et signé, en Cour siégeante, aux Opelousas, ce 26 Juin 1856.

LUCIUS J. DUPRE,
Juge du 15me District Judiciaire.

Pour copie conforme.
A. DEJEAN, *Dép. Greffier.*
Opelousas 5 Juillet 1856. 1m.

COUR DE DISTRICT,

PAROISSE ST.-LANDRY.

Eugénie Vidrine, épouse, &c.
vs.
Sébastien Fontenot.
} No. 7517.

DANS cette affaire, en raison de la loi et de l'évidence, il est ordonné, adjugé et décrété que la demanderesse soit séparée de biens de son mari; qu'elle obtienne un jugement contre son dit mari, et qu'elle recouvre de lui la somme de deux mille six cent vingt-cinq piastres avec privilège et hypothèque pour assurer cinq cent et vingt-cinq piastres du montant susdit, du 15 Février 1849, et pour assurer huit cents piastres du susdit montant, du 1er Janvier 1854; Que les esclaves Fanny et ses enfans, savoir: Evariste et Devise, sont déclarés être ses propriétés paraphernales, et qu'elle en a l'administration.

Jugement rendu, lu et signé en Cour siégeante, aux Opelousas, le 26 Juin, 1856.

LUCIUS J. DUPRE,
Juge du 15me District Judiciaire.

Pour copie conforme.
A. DEJEAN, *Dép. Greffier.*
Opelousas, 5 Juillet, 1856.

CHEVAL EPAVE.

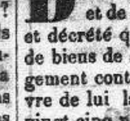

IL s'est échappé, près des Opelousas, il y a environ un mois, un Cheval Américain, couleur alezane, âgé d'environ 5 ans, ayant le crin très court, sans marques, le sabot du pied gauche de devant plus court que celui du droit, ayant une petite tache blanche à l'épaule gauche, près d'où passe la courroie à étrier.

Une récompense honnête sera accordée à la personne qui me le ramènera.

JOSEPH BALQUIE.
Prairie Laurent, 5 Juille, 1856.

INSTITUTION LITTERAIRE DES OPELOUSAS.

St. Landry, Lne.

MM. A. DE ST CYR D'ARTHUN & JOHN GATELY, ouvrent conjointement, lundi, 7 Juillet, 1856, une Institution aux Opelousas. En sollicitant la bienveillante confiance des pères de famille, ils se font forts de savoir la mériter.

Le Français, l'Anglais;
Le Latin, l'Espagnol;
Les Mathématiques, l'Histoire;
La Géographie,

Seront enseignés avec zèle.

CONDITIONS:

Instruction et pension, par an,		$ 140 00
"	Externes par an,	40 00
"	Externes par mois,	4 00
"	Latin, " (Extra,)	2 00
"	Espagnol, " "	2 00
Dessein, par an,		30 00
Musique, "		40 00

REFERENCES.—LAFAYETTE:

Robert Taylor,	Emile Mouton.
Revillon,	Eraste Mouton.

OPELOUSAS:

Dr. De La Ruelle,	G. Ayrivié,
André Meynier,	Joel H. Sandoz.

☞Les renseignemens de moralité et capacité sont déposés au bureau du *Courrier.*

Opelousas, 5 Juillet, 1856.

Vente Publique.

Par le soussigné, encanteur public dans et pour la Paroisse St. Landry.

LE public est par le présent informé, qu'il sera offert, en vente publique, au plus haut et dernier enchérisseur, par le soussigné, Encanteur Public, dans et pour la Paroisse St. Landry, au Magasin de feu Stanislas Garrigues, décédé, dans la ville des Opelousas, en cette Paroisse, le

Mercredi, 16 Juillet prochain, 1856,

les propriétés mobiliaires, dépendant de la Succession dudit Stanislas Garrigues, décédé, consistant en

Un bel assortiment de Marchandises Sèches, consistant en mousseline, jaconats, indiennes, barèges, désindes,—Bottes, souliers, chapeaux, &c., ainsi qu'un lot de Groceries, consistant en jambon, bacon, épaules, whiskey, farine, vin, cornichons, &c., une jument américaine, un buggy, meubles de maison, batterie de cuisine, &c.

Termes et Conditions:—Toutes sommes audessous de vingt-cinq piastres, payables comptant, et toutes sommes de vingt-cinq piastres et audessus, payables le premier Janvier prochain, 1857.

AUG. DEJEAN,
Encanteur.

Opelousas, 28 Juin, 1856.

Vente Publique.

Par le soussigné, encanteur public, dans et pour la Paroisse St. Landry.

LE public est averti qu'il sera vendu, en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné, encanteur public, dans et pour la Paroisse St. Landry, à la dernière résidence de la Vve. Charles Garrigues, décédée, dans la ville des Opelousas, en cette Paroisse, le

Mercredi, 6 Août prochain, 1856,

les propriétés ci-dessous décrites, qui appartiennent en partie à Stanislas Garrigues, décédé, et dont l'autre partie appartient à la succession en communauté entre ledit Stanislas Garrigues, Adèle Garrigues et Noémie Tonnancourt, à savoir:

Propriétés en communauté.

DEUX LOTS DE TERRE,

situés dans la ville des Opelousas, à l'encoigure des rues Bellevue et Liberté, et désignés comme étant les lots Nos. 59 et 60, sur le plan de ladite ville, ensemble avec toutes les *Bâtisses et Améliorations* qui y sont érigées et qui en dépendent, étant la dernière résidence de la Vve. Charles Garrigues, décédée.

AIMEE, négresse âgée d'environ 22 ans, avec son enfant, ALEXANDRE, âgé d'environ 4 ans.

Meubles de maison, tels que bois de-lits, tables, chaises, armoires, et une quantité d'autres articles trop longs à énumérer.

Propriétés individuelles de Stanislas Garrigues, décédé.

UNE FRACTION D'UN

LOT DE TERRE,

situé dans la ville des Opelousas, Paroisse St. Landry, borné au Nord par la propriété de Christian Mornhinveg, au Sud par celle de Honoré Labjche, et actuellement occupée par N. Quatrevaux, à l'Est par la rue Union et à l'Ouest par la rue Main, ensemble avec *toutes les Bâtisses et Améliorations* qui y sont érigées et qui en dépendent.

Conditions:—Les propriétés immobilières en communauté entre ledit Stanislas Garrigues, décédé, Adèle Garrigues et Noémie Tonnancourt, payables comptant; les propriétés mobilières appartenant à la même communauté, payables comme suit: toutes sommes au-dessous de vingt-cinq piastres, comptant, et toutes sommes de vingt-cinq piastres et au-dessus, le 1er jour de Janvier prochain, 1857.—La fraction de terre avec les améliorations, étant la propriété individuelle du dit défunt, payable comme suit: une moitié le 7 d'Avril prochain, 1857, et l'autre moitié payable le 7 d'Avril suivant, 1858, avec intérêt à raison de huit pour cent par an, de l'échéance jusqu'au paiement. Les acquéreurs fournissant sécurités solidaires, à la satisfaction de l'administratrice, et de plus les propriétés foncières demeurant spécialement hypothéquées à ladite succession, jusqu'au plein et entier paiement du capital et des intérêts.

A. DEJEAN,
Encanteur.

Opelousas, 5 Juin, 1856.

Avis Médical.—Permutation.

LE DR. SALLES prévient le public qu'il a transféré son domicile, sur le Bayou Têche, Prairie Gros Chevreuil.

Le Dr. HARDY prévient également le public qu'il se fixe aux Opelousas.

Opelousas, 5 Juillet, 1856.